

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT.-Catherine CLEMOT - Emmanuelle HALIN - Vincent IMHOFF - Monique AUDEBRAND - Caroline ROBINEAU - Sandra BOURSIN - Françoise BERNET-CARAMAN - Sarah NIVELLE - Jean-Marc QUINCHARD et Pascal CHAMPION

Absent excusé : Damien CUREAUDEAU

Taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- de reconduire de plein droit annuellement la taxe d'aménagement selon la délibération en date du 18 novembre 2011,
- d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de l'article L.331-9 du code de l'Urbanisme.
- d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement de la part communale, les surfaces de construction supérieures à 100 m² pour résidence principale financées par un prêt à taux zéro (PTZ).

Plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts de Cholet

Considérant que la commune des Ulmes possède un réseau d'assainissement collectif avec sa station d'épuration à base de disque biologique entraînant un épandage annuel des boues, que la commune de 809 hectares, à dominance viticole avec une surface boisée importante, que le probable futur classement du Maine-et-Loire en zone sensible entraînant une diminution des surfaces épandables.

Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis absolument défavorable au plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts de Cholet sur le territoire de la commune de Les Ulmes.

Portes du local technique

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a accepté le devis de la SARL LANGE METAL concernant la réalisation d'une porte coulissante, la remise en état d'une autre porte et l'installation d'une grille de protection sur fenêtre, pour le local technique d'un montant de 2 980 euros hors taxes soit 3 576 euros TTC.

Demande de résiliation d'un bail commercial

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a accepté la résiliation du bail commercial du salon d'esthétique, à compter du 30 novembre 2014.

Aménagements paysagers des merlons au Moulin-Cassé – Convention d'entretien avec le Département

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal, la convention d'entretien pour les 3 merlons paysagers de la RD 175 dans la traverse de "Moulin cassé". Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté cette convention et a autorisé le maire à la signer.

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2013.

Révision des tarifs communaux

Concession cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions pour 2015, comme suit :

Concession simple (2 m x 1 m) 100 €

Concession double (2 m x 2 m) 200 €

Concession cinéraire (1 m x 1 m) 50 €

soit 50 euros le m²

- a précisé la modification en conséquence du règlement du cimetière avec le remplacement du terme "enfant" par "cinéraire".

Location salle du Mousseau et salle de la Maligny

Le conseil a décidé de reconduire les tarifs de 2014, pour l'année 2015 en précisant que le tarif professionnel sera appliqué pour des manifestations à but lucratif.

Chenil, photocopie, vaisselle

Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2015, chacun des tarifs communaux fixés jusqu'à lors.

Recettes irrécouvrables

Monsieur le Maire a proposé l'admission en non valeurs des titres portant sur les exercices 2012 à 2013 pour un montant de 50.46 euros. Le Conseil Municipal a accepté l'admission en non valeurs.

Contrat d'assurances groupe « risques statutaires »

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal que par la délibération en date du 28 février 2014, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès la compagnie CNP, via la société GRAS SAVOYE OUEST AFR considérant les taux proposés,

le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

Questions diverses

Modification budgétaire

Le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires de l'exercice en cours.

Informatique

Le conseil municipal a approuvé le devis de la maintenance informatique de JLB Formatic, pour un montant de 499 € HT.

Achat de chaises

Le conseil municipal a validé le devis d'Anjou Bureautique pour un montant de 938.76 € HT.